

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de vente d'une partie du chemin dit « Au Moulin », du 15/05/2018 au 29/05/2018 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur AVOINE Jean-Marie a été désigné commissaire enquêteur par Madame le Maire de Challet.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Challet, pendant la durée de l'enquête, du 15/05/2018 au 29/05/2018 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, Monsieur AVOINE Jean-Marie, à la Mairie de Challet, 1 rue de Verdun 28300 CHALLET.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Challet dès la publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Challet pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

**-Le 15/05/2018 de 17h00 à 18h00**

**-Le 29/05/2018 de 18h00 à 19h00**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, Monsieur AVOINE Jean-Marie, sera déposée à la Mairie de Challet sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur la vente du chemin. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet d'aliénation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame le Maire, à la Mairie de Challet.